
**Douzième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

25 novembre 2010
Français
Original: anglais

Genève, 24 novembre 2010
Point 14 de l'ordre du jour
Examen et adoption du document final

**Coûts estimatifs de la treizième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié,
annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être
considérées comme produisant des effets traumatiques
excessifs ou comme frappant sans discrimination**

Note du secrétariat

1. La douzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 24 novembre 2010, a décidé que la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes serait convoquée durant une journée, le 11 novembre 2011.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée des Hautes Parties contractantes, indique les coûts estimatifs de ladite Conférence, qui s'élèvent à **392 800 dollars** des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences ou réunions, les coûts sont couverts par les États parties qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur certaines armes classiques

Genève, 11 novembre 2011

(Montants en dollars des États-Unis*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	15 900							15 900
Traduction de la documentation		26 700		46 500	22 600			95 800
Services d'appui						1 800		1 800
Divers							36 700	36 700
Total	15 900	26 700		46 500	22 600	1 800	36 700	150 200

* Au taux de USD 1 = CHF 0,984.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	150 200
B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence*	
1) Un P-4 pendant douze mois	214 700
Sous-total	214 700
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	27 900
Sous-total B	242 600
Total général (arrondi) A + B	392 800